VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 81

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DU SMAP

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, le créneau 16h - 18h du vendredi découverte ainsi que celui du mercredi est réservé à des activités ludo-éducatives, dans les domaines artistiques, culturels et sportifs, pour les écoles maternelles et élémentaires clermontoises.

Ainsi, plusieurs associations culturelles et sportives clermontoises ont proposé, lors des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2018/2019, des activités encadrées destinées à une initiation aux pratiques artistiques, physiques et sportives.

Les actions combinées de ces 10 associations ont permis une intervention globale de 710 heures en faveur des enfants clermontois.

A ce titre, la Ville consacre une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de 37 000 €.

Afin d'honorer l'ensemble de ces interventions pour la période du 7 janvier au 28 juin 2019, il est proposé d'allouer une subvention aux associations qui ont participé à ces animations.

Il vous est proposé, la répartition suivante :

- LEE VOIRIEN : 1 710 €
- JAPON AUVERGNE-NIPPON AUVERGNE : 3 420 €
- SUPREME LEGACY : 1 710 €
- M-ROD : 4 960 €
- DZEBAYI SAÏ SAÏ: 2 610 €
- ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE : 2 700 € (900 € Section lutte, 900 € Section judo et 900 € section tennis)
- ASSOCIATION CAPOEIRA ANTIGA CULTURA GUERREIRA AUVERGNE : 900 €
- STADE CLERMONTOIS : 2 700 € (900 € section volley-ball, 900 € section haltérophilie et 900 € section tennis)
- COMPAGNIE DES TISSEUSES D'HISTOIRES : 900 €
- LE VOLANT DES DÔMES : 360 €

TOTAL : 21 970 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire, au titre de l'année scolaire 2018/2019, à verser les subventions aux 10 associations concernées, pour un montant total de 21 970 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2019 (Chapitre 65 – Fonction 255 – Nature 6574 – Service 101).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01 JUIL. 2019

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA